

Convoqué par courriel du 20 janvier 2015, le conseil de communauté s'est réuni à L'ILE TUDY, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Raynald TANTER,

le MERCREDI 28 JANVIER 2015 à 18 h 30.

M. TANTER accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à M. JOUSSEAUME. Le maire de l'ILE TUDY se dit très heureux d'accueillir l'assemblée pour ce premier conseil de l'année et profite de l'occasion pour adresser ses vœux 2015.

Le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY, et M. YVÉ
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH
ILE TUDY	MM. COIC et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, MM. JULLIEN, LE MOIGNE
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mme CAOUDAL, M. COUIC, Mme DREAU, MM. MARTIN, MAVIC
SAINTE JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	M. CHEVRIER et Mme TANNEAU
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. TANNEAU (Le GUILVINEC) à M. Le BALCH ; M. LE DOARE (PONT L'ABBE) à M. MAVIC ; Mme TINCQ (PONT L'ABBE) à Mme DREAU

Absents excusés :

M. LE LOC'H (PLOBANNALEC LESCONIL) ; Mme BOURHIS (TREFFIAGAT-LECHIAGAT)

Le Président constate qu'avec 37 présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants s'établit à 40.

Étaient également présents : Mmes LE GAL, LAURENT, MM. DUBOURG, LOCH, PIMENTEL, collaborateurs de la communauté de communes. Les représentants de la presse locale.

Le conseil accepte la désignation de M. Paul COIC en qualité de secrétaire de séance.

M. TANTER évoque les prochaines élections départementales et tient à préciser aux futurs candidats qu'il s'agit *d'un beau mandat*. Il souhaite que malgré les sensibilités politiques différentes, ces élections se passent dans un excellent état d'esprit démocrate et républicain. « *Nous avons tous à gagner à servir notre communauté de communes* ».

M. TANTER fait part de sa satisfaction suite à l'article de presse louant les performances des habitants du territoire en termes de collecte sélective et dit s'en réjouir, d'autant que la conteneurisation individuelle sélective va encore permettre de s'améliorer.

Contrat de Territoire

M. TANTER précise que le Contrat de Territoire sera voté en séance plénière du Conseil Général dès le lendemain.

Il rappelle les grands lignes et actions communes avec le Département. Un diaporama est diffusé en séance et joint au compte-rendu. La version complète du projet de contrat a été transmise avec le rapport.

Le Président précise que le projet a été validé par l'ensemble des communes et tient à rappeler le travail mené en amont avec les services communaux afin de faire remonter les actions.

M. MAVIC acquiesce et tient à remercier les services communautaires et particulièrement Claire LE GAL pour le travail de proximité effectué auprès des services municipaux.

Le vice-Président tient cependant à préciser que les contrats de territoire sont un projet fort et aurait aimé avoir un peu plus de temps pour discuter. « *Il y a beaucoup de nouvelles équipes suite aux dernières élections municipales* ».

M. MAVIC remercie également le Conseil Général mais aurait apprécié, même s'il existe des clauses de revoyure, que le Département vienne au début donner les règles pour avancer plus vite, plus fort.

Le Président partage tout à fait cet avis ainsi que le Conseil Général.

Pour lui, l'idée était que les contrats puissent s'inscrire dans la durée.

Il précise que la communauté de communes a été confrontée à la même problématique pour l'élaboration du Contrat de Partenariat du Pays de Cornouaille avec la Région.

Il rappelle que le Conseil Général a renforcé ses équipes et dédié du personnel à certains territoires. Pour le Président, « *c'est toujours trop court, on peut toujours faire mieux* » mais pense que ce contrat reflète le travail fait en commun avec les élus du territoire.

Mme ZAMUNER s'interroge sur les conditions de clauses de revoyure, pour qu'il y ait une réponse aux projets décalés dans le temps.

M. JULLIEN rappelle l'intérêt de faire aboutir un nombre d'études qui vont permettre d'inscrire certaines actions à la revoyure.

M. TANTER rappelle qu'il existe des actions non chiffrés mais prises en compte par le Conseil Général. C'est dans ce contexte que se situent les clauses de revoyure qui se sont déjà appliquées sans difficulté pour d'autres contrats.

M. LE DREAU trouve dommage qu'il n'y ait pas de schéma directeur des eaux pluviales.

Le Président répond qu'après avoir vérifié, il s'agit de politiques ordinaires.

Le Président met au vote.

Le projet de contrat de Territoire est adopté à l'unanimité.

ZA de Pennareun

M. CHEVRIER rappelle l'historique de la zone et les frais déjà engagés par la commune de PLOBANNALEC LESCONIL en termes d'acquisition de terrain, maîtrise d'œuvre, travaux de viabilisation et panneau de commercialisation.

Le vice-Président explique qu'après analyses des demandes foncières des artisans, il lui semble important de procéder à un redécoupage en lots plus petits.

Il précise l'importance qu'accorde la commune à l'aspect qualitatif des aménagements paysagers du fait de la situation de la zone en entrée de bourg.

Le vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote.

Accord à l'unanimité pour acquérir à la commune de PLOBANNALEC LESCONIL ce terrain sur la base de 199 190 € et créer un budget annexe dédié à cette opération.

Mme TANGUY s'interroge sur les frais de viabilisation qui devront être engagés si l'on procède à un redécoupage de la zone.

Le vice-Président rappelle que cette zone avait vocation maritime mais que pour lui, l'idée est de l'ouvrir à d'autres activités ; il tient à souligner que les grandes parcelles ont moins d'acquéreurs, les artisans privilégiant les petites parcelles.

Avant de conclure, M. CHEVRIER rappelle que la commune est également propriétaire du terrain voisin qui pourrait permettre une extension de zone avec révision du PLU.

Locaux administratifs

M. TANTER rappelle que ce point a déjà été évoqué lors du retrait du dossier de la création du siège communautaire.

Le Président rappelle la nécessité de disposer de locaux complémentaires en prévision des services mutualisés et remédier aux conditions de travail des collaborateurs. *« Il n'est pas acceptable, dans la pérennité, que des agents travaillent dans des bungalows ».*

Le Président explique qu'il a visité avec la Directrice et les agents concernés les anciens bureaux de l'ANPE, rue Charles le Bastard appartenant à l'OPAC et permettant d'accueillir le CLIC, le nouveau service mutualisé d'instruction du droit des sols, les agents actuellement en bungalows et la chargée de mission Habitat. Les permanences de l'ADIL pourraient également s'y tenir.

Il précise que ces locaux, d'une surface de 347 m², cloisonnés en 8 bureaux, sont disponibles immédiatement et ne nécessitent pas de travaux, mais pourraient être complétés par des cloisonnements supplémentaires pour avoir 3 ou 4 bureaux supplémentaires.

Le prix de 310 000 € demandé par l'OPAC correspond à l'évaluation demandée à France Domaine.

Pour le Président, *« ces locaux correspondent parfaitement à nos besoins et permettront dès le printemps l'intégration des personnels avec un accueil du public. »*

M. TANTER demande à l'assemblée son avis sur cette opportunité.

Mme BUANNIC dit que ce n'est pas cher compte tenu de la surface.

M. LE DREAU estime qu'il serait peut-être judicieux de mener une réflexion plus globale afin de créer un siège où serait regroupé l'ensemble des activités et se demande s'il ne serait pas plus intéressant de louer plutôt que d'acheter : *« on en rajoute un peu partout ».*

Pour le Président, *« on n'est pas sur le même dimensionnement. La sagesse nous impose d'attendre de connaître le périmètre des compétences de la communauté de communes après la réforme territoriale et d'avoir les éléments pour les dépenses, d'autant que rien n'empêche de revendre ce bien. On ne sait pas quelle sera l'évolution des périmètres communautaires, avec des éventuelles fusions »*

M. TANTER entend bien la réflexion et met au vote.

Accord à l'unanimité moins 1 voix contre (M. MARTIN) et 1 abstention (M. LE DREAU).

Document Unique

M. JULLIEN donne lecture du rapport de présentation et rappelle qu'il s'agit d'une démarche qui associera l'ensemble des services.

M. LE MOIGNE rappelle que l'obligation d'un Document Unique n'est pas récente et demande si la collectivité possède déjà ce document.

M. JULLIEN répond que le document existe à la communauté de communes mais nécessite d'être actualisé. Pour lui, l'objectif est d'aller vers le confort et le bien-être des agents au travail.

M. LE DREAU demande si les agents sont associés à ce travail de mise à jour et qui va le suivre.

Le vice-Président rappelle que le Comité Technique a validé la réactualisation du Document et que l'assistant de prévention est en charge du suivi quotidien de ses actions.

M. LE MOIGNE demande comment ont été calculés les 53 jours estimés.

M. JULLIEN rappelle que la collectivité travaille en lien avec le CDG 29 qui a procédé à cette estimation.

M. YVÉ rappelle le décret n° 1016 du 5 novembre 2001 qui rend obligatoire le Document Unique.

M. LE DREAU précise que la mise à jour doit être permanente car il peut y avoir des accidents du travail tous les jours. « *C'est comme un site internet, si on ne s'en occupe pas, ça devient obsolète* »

M. LE MOIGNE suggère d'aller vers une démarche qualité avec un engagement plus long pour aller vers la certification.

Pour M. JOUSSEAUME cela implique une démarche très lourde mais dit être d'accord pour tendre vers la qualité.

M. LE FLOCH remarque que « *l'étude va prendre 53 jours, ce qui veut dire que quand le conseil se réunira, on pourra voir les résultats et en tirer les conséquences* ».

Une remarque sage conclut le Président avant de mettre au vote.

Accord à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. LE DREAU et MARTIN)

Accord –cadre de fourniture de gazole

M. JOUSSEAUME donne lecture du rapport préparatoire et demande s'il y a des questions.

Mme ZAMUNER fait remarquer que la commune de LOCTUDY vient de voter le schéma de mutualisation et parallèlement de passer une grosse commande de gazole pour ses services techniques. Elle souhaite que ce schéma ne reste pas un vœu pieux et puisse intégrer des achats groupés tels que le gazole.

Pour Mme ZAMUNER, toutes les communes sont confrontées à la nécessité de faire des économies d'échelle.

M. JOUSSEAUME remarque que cet accord-cadre est d'un an et qu'il pourra donc évoluer vers un groupement d'achat.

M. TANTER avoue avoir eu la même réaction et suggère de le faire à l'échelle communautaire, comme pour bien d'autres sujets.

Mme ZAMUNER propose de créer une commission pour faire remonter les besoins des communes. En réponse M. TANTER souligne qu'il s'agit du travail de prospective piloté par le vice-Président qui en a la charge, Vincent GAONAC'H.

Mme TANGUY interroge sur l'économie attendue par cet accord-cadre. M. JOUSSEAUME l'évalue à 4 000 – 5 000 € car c'est la garantie d'avoir toujours le prix le plus bas.

Accord à l'unanimité pour autoriser le Président à signer l'accord-cadre.

Débat d'Orientations Budgétaires

Départ de M. GARREC et L'HELGOUARC'H (19 H 55)

M. JOUSSEAUME rappelle le contexte national et local et passe en revue les dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Principal ainsi que les projets en cours de réalisation en section d'investissement.

La mise en œuvre des actions prévues au contrat de territoire seront éventuellement intégrées au Budget Primitif, ou feront l'objet de décisions modificatives.

Il laisse la parole à M. CHEVRIER pour la présentation des budgets annexes des zones d'activités.

Concernant la zone de Toul Car Bras, le vice-Président évoque les projets à vocation halieutique sur cette zone d'activité, et notamment l'idée de desserte en eau de mer susceptible d'attirer certaines entreprises.

Mme ZAMUNER dit que « *cela peut être une véritable ambition politique, qui d'ailleurs figure au contrat de territoire* ».

M. CHEVRIER précise que ces travaux coûteux devraient être intégrés à un nouveau calcul du prix de vente des terrains de cette zone.

Mme ZAMUNER demande si ce DOB a été présenté à la commission Finances.

Le Président répond qu'il en a été débattu en réunion de Bureau.

M. LE MOIGNE tient à préciser qu'avec le Haut Pays Bigouden, la collectivité a la plus forte densité artisanale.

Après lecture du rapport concernant le Budget annexe de l'eau, M. MAVIC précise avoir reçu la SAUR en décembre et demandé un certain nombre d'éléments notamment concernant la réhabilitation des réseaux et dit être dans l'attente de réponses.

Ces éléments permettront d'établir une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser sur l'usine de potabilisation et pour le remplacement de canalisations AEP.

M. CREDOU donne lecture du rapport de présentation du budget annexe d'électricité. Pas d'observation.

Mme CAUDAL se fait le rapporteur du budget annexe du CLIC. Pas d'observation.

Concernant le budget annexe du service Portage de repas, Mme CAUDAL annonce le déficit attendu au terme de l'exercice.

Elle précise que le nombre de repas servis en 2014 est en diminution par rapport à l'exercice précédent, alors que le budget a été établi sur des prévisions plus optimistes.

M. MAVIC s'interroge sur les raisons de cette baisse et Mme CAUDAL fait état des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée fin 2014.

Mme BUANNIC souligne qu'il faut faire attention à la qualité du poisson car il faut faire de la qualité pour assurer le maintien à domicile.

Mme CAUDAL propose au conseil une augmentation du prix des repas de 9,70 €TTC à 9,80 €TTC à compter du 1^{er} avril 2015. Elle précise qu'une présentation plus détaillée aura lieu en commission Solidarités le 10 février prochain.

Ce point ne donnant pas lieu à vote, le conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Avant de conclure, le Président informe l'assemblée que M. MEHU a été interviewé par France 3 Iroise et que le reportage sera diffusé jeudi à 19 H 15.

Il remercie les conseillers pour leur attention et leur souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 H 30.

La secrétaire de séance,
Paul COIC

Le Président,
Raynald TANTER

CONTRAT DE TERRITOIRE

Contrat de territoire 2015-2020

- 14 actions et projets figurant au précédent Contrat de Territoire et repris
- 72 nouveaux projets et nouvelles actions
 - des actions sans engagement financier : coordinations, réflexions partagées
 - des actions pluriannuelles : randonnée, espaces naturels, CLIC
 - des actions aux maîtres d'ouvrage divers : CCPBS, communes, Conseil général, associations, bailleurs sociaux ...
 - des dotations globales du Conseil Général dont il faudra gérer la répartition : bibliothèques-médiathèques, équipements culturels et multifonctions, conservation et valorisation du patrimoine, équipements sportifs
- Une vingtaine de projets repérés à étudier dans un futur avenant

I. Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS

1. Accompagner le développement de l'économie maritime locale et les aménagements portuaires

1. Coordination des réflexions et des actions sur la pêche
2. Coordination des réflexions et des actions sur la plaisance
3. Désensablement port de plaisance - ÎLE-TUDY
4. Ponton d'accostage bateau à passagers - LOCTUDY / ÎLE-TUDY
5. Mutualisation des installations et de la gestion de la plaisance - LOCTUDY / ÎLE-TUDY
6. Reconversion port de LESCONIL
7. Restructuration de la criée - LESCONIL
8. Interface ville-port de SAINT-GUÉNOLÉ
9. Réflexion et travaux sur l'interface ville-port LOCTUDY
10. Projets de centres nautiques

I. Renforcer la maritimité du territoire, vecteur de développement de la CCPBS

11. Soutien aux événements nautiques

12. Partage des sports de glisse en baie d'Audierne

13. Bâtiment relais pour une conserverie

14. Desserte en eau de mer de la zone d'activités de Toul Car Bras

15. Création d'une maison des pêcheurs

2. Préserver et valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique

1. Coordination de la gestion des circuits de randonnée

2. Réfection de la digue de Pen Ar Veur

3. Aménagement et valorisation du site de Tronoën

4. Musée des conserveries - étude de diagnostic

5. Création d'un lieu de mémoire maritime - étude de diagnostic

II. Aménager le territoire dans une optique de développement durable

1. Favoriser le maintien de l'économie locale

1. Création d'immobilier d'entreprises
2. Création d'un commerce de proximité
3. Réhabilitation centre-bourg et création d'un pôle artisanat d'art
4. Création d'un système d'information économique

II. Aménager le territoire dans une optique de développement durable

2. Soutenir une politique de gestion durable de l'eau et des déchets

1. Extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux - TREMEOC
2. Conteneurisation sélective
3. Modernisation des déchèteries de Combrit et Plomeur
4. Optimisation de la gestion de la retenue du Moulin Neuf
5. Optimisation de la filière de potabilisation de l'usine de Bringall
6. Interconnexion de l'eau potable
7. Étude de structuration de la compétence assainissement
8. Diagnostic de l'assainissement de la commune - TRÉFFIAGAT-LÉCHIAGAT
9. Étude d'opportunité sur le raccordement du réseau d'assainissement collectif TRÉMÉOC
10. Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées - PONT-L'ABBÉ

II. Aménager le territoire dans une optique de développement durable

3. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

1. Coordination de la gestion des espaces naturels du Conseil général et du Conservatoire du littoral
2. Coordination des actions CCPBS / CCHPB sur la baie d'Audierne (Natura 2000)
3. Éducation à l'environnement

II. Aménager le territoire dans une optique de développement durable

4. Améliorer déplacements et qualité des aménagements urbains

1. Pôle d'échanges multimodal - PONT-L'ABBÉ
2. Réalisation d'une gare routière à l'ensemble scolaire Saint Gabriel
3. Étude urbaine - PONT L'ABBÉ
4. Aménagement du quartier de la Madeleine - PONT L'ABBÉ
5. Aménagement de deux places en centre-ville - LE GUILVINEC
6. Aménagement Moulin mer - LE GUILVINEC et TRÉFFIAGAT
7. Aménagements routiers - PLOMEUR

II. Aménager le territoire dans une optique de développement durable

4. Améliorer déplacements et qualité des aménagements urbains

8. Circulations douces - ÎLE-TUDY
9. Aménagement de la rue du Phare - COMBRIT
10. Aménagement de la place Saint-Jacques - TRÉFFIAGAT-LÉCHIAGAT
11. Aménagement des rue Laennec et Joliot Curie - PLOBANNALEC-LESCONIL
12. Accès routier à la zone d'activités de Prat Gouzien
13. Aménagements cyclables - schéma communautaire
14. Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière touristique

III. Favoriser le mieux vivre ensemble

Définir une gouvernance locale

Élaboration d'un diagnostic partagé

1. Organiser une politique des solidarités et de cohésion sociale

1. Coordination de la lutte contre les exclusions
2. Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics
3. Soutien aux centres sociaux

III. Favoriser le mieux vivre ensemble

2. Mettre en œuvre une politique habitat adaptée aux besoins du territoire en lien avec les territoires voisins

1. Co-production EPCI/CG de la programmation des logements sociaux
2. Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
3. Fonds solidarité logement
4. PLH - Repérer le gisement foncier mutable
5. PLH - Densifier le tissu urbain par la division parcellaire
6. Mener un programme d'amélioration de l'habitat
7. Habitat adapté « séniors » de Kerentrée
8. Habitat adapté « séniors » de Prat Ouarc'h
9. Réhabilitation ancien presbytère, création salle multifonctions et 2 logements sociaux - TRÉMÉOC
10. Aire d'accueil des gens du voyage

III. Favoriser le mieux vivre ensemble

3. Actions Enfance-jeunesse et personnes âgées

1. Étude de structuration de la compétence enfance-jeunesse
2. Prévention des violences intrafamiliales
3. Mise aux normes et extension de la crèche / halte garderie - PONT I'ABBÉ
4. Restructuration et extension de l'EHPAD les Camélias - PONT I'ABBÉ
5. Rénovation et extension de l'EHPAD Menez Kergoff - PENMARC'H
6. Construction d'un EHPAD et ULSD Hôtel Dieu - PONT I'ABBÉ
7. CLIC du Pays Bigouden

III. Favoriser le mieux vivre ensemble

4. Favoriser une organisation territoriale des équipements et des services culturels, socioculturels et sportifs et permettre leur accès à tous

1. Musée Bigouden
2. Étude de programmation sur le château des Barons du Pont
3. Musée de la préhistoire
4. Coordination culturelle à l'échelle communautaire ou Ouest Cornouaille
5. ALSH intercommunal
6. Restauration municipale - COMBRIT
7. Soutien aux équipements de proximité : bibliothèques, médiathèques
8. Soutien aux équipements culturels de proximité multifonctions
9. Création d'un cinéma
10. Conservation et valorisation du patrimoine
11. Soutien aux équipements sportifs de proximité